

COMPTE RENDU N° 2016-03
Réunion du 3 mars 2016 à 20h30

L'an deux mil seize, le 3 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 26 février 2016, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUËT, Michel DEMOLDER, Cécile GIBBES, Stéphane MENARD (à partir de 20h57), Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Agnès GUILLET, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Dominique CANNESSON, Calixte TIENDREBEOGO, Pascal COULON, Karina GUERRIER, Karine RICHARD, Dominique BARON, Amélie BERNARD, Mélanie JOUET.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Muriel BLOUIN a donné procuration à Valérie FORNARI, Audrey MARCHIX a donné procuration à Cécile GIBBES.

ABSENTS EXCUSÉS : Muriel BLOUIN, Audrey MARCHIX.

ABSENT : Catherine SEIGNEUR, David LOUBARESSSE, Valérie DERISBOURG, Bérengère TURMEL, Antoine CRENN.

SECRETAIRE : Pascal COULON.

Convocation : 26 février 2016

ORDRE DU JOUR

- 1- Finances - Budget primitif de la Commune - Année 2016
 - A. Affectation des résultats 2015 du budget de la commune
 - B. Taux d'imposition 2016
 - C. Budget primitif de fonctionnement et d'investissement
 - D. Subventions aux associations et organismes divers
 - E. Adhésions aux organismes divers
 - F. Subvention au CCAS
 - G. Subventions – écoles privées
- 2- Finances – Budget primitif de la ZA du Pont Mahaud – Année 2016
- 3- Finances - DETR – Extension restaurant scolaire – Dossier de subvention
- 4- Aménagement – projet d'aménagement de la Route d'Orgères – AVP -
- 5- Association - Comité des fêtes – Remboursement des frais engagés
- 6- Culture – Médiathèque – remboursement des frais de déplacement
- 7- Urbanisme – DPU- DIA
- 8- Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)
- 9- Divers

Election d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2016

Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Ensuite, le compte rendu de la réunion du 2 février 2016, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

N'appelant aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2016-33 Finances - Affectation des résultats 2015 du budget de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2311-1 et suivants,

M. Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, expose :

Après avoir examiné le compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 352 367.76 €
- Un excédent d'investissement de 978 931.38 €

Les membres du conseil municipal sont invités à affecter le résultat (**352 367.76 €**) comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<i>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	
A. Résultat de l'exercice 2015	+ 352 367.76 €
B. Résultats antérieurs reportés	0 €
C. Résultat à affecter (A+B)	+ 352 367.76 €
Résultat d'investissement	
<i>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	
Excédent d'investissement reporté (2014)	+ 1 047 965.38 €
Déficit d'investissement de l'exercice (2015)	69 034.00 €
D. Résultat cumulé d'investissement	+ 978 931.38 €
Restes à réaliser dépenses	1 099 868.87 €
Restes à réaliser recettes	211 223.65 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 888 645.22 €
F. Excédent de financement (D+E)	+ 90 286.16 €
Affectation (G+H)	
G. Affectation en réserves à l'article 1068	352 367.76 €
H. Report en fonctionnement au chapitre 02	0 €

Au Budget primitif 2016, il est proposé d'inscrire :

- 001 : un excédent d'investissement cumulé de 978 931.38 €
- 1068 : affectation de l'excédent de fonctionnement de 352 367.76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **D'arrêter le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Principal à 352 367.76 €.**
- D'affecter cet excédent au financement de la section d'investissement du Budget Primitif 2016 en reprenant ce montant à l'article 1068 pour un montant de **352 367.76€.**

C.A. 2015	Affectation B.P. 2016	
Résultat de clôture Section de fonctionnement 352 367.76 €	Fonctionnement 0 €	Investissement 352 367.76 €

2016-34 Finances - Fiscalité directe locale - Taux des impôts directs locaux 2016

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, expose :

Le rôle du conseil municipal est de fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques.

Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Il revient donc à l'assemblée de voter, pour l'exercice 2016, le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant les bases d'imposition 2016 déterminées par les services fiscaux,

A taux constants, le produit fiscal 2016 s'élèverait à 1 404 910 € soit une augmentation de 65 172 € par rapport au BP 2015 et 34 453 € par rapport au CA 2015.

Le produit fiscal 2016 **prévisionnel à taux constants** estimé à 1 404 910 € se décompose comme suit :

ANNEE 2016	TAUX 2016	Bases d'Imposition prévisionnelles	
TH	17,93%	4 665 000	836 435
FB	20,14%	2 726 000	549 016
FnB	47,46%	41 000	19 459
TOTAL			1 404 910

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- se prononce sur le maintien des taux des impôts directs locaux de taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti :

Taux d'imposition	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	17.93 %	17.93 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20.14 %	20.14 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47.46 %	47.46 %

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, rappelle que le budget primitif est un document prévisionnel annuel qui a le caractère d'acte d'autorisation permettant au Maire d'engager et de liquider les dépenses et couvrir les recettes.

La compétence voirie est transférée à la Métropole depuis 1^{er} janvier 2015 et la poursuite de la gestion de la voirie est assurée par les communes jusqu'au 31/12/2016 conformément à la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2014.

Ainsi, les communes, mandataires, gèrent au nom et pour le compte de la Métropole, autorité mandante, la compétence voirie dans le cadre d'une convention de mandat. La convention comporte, pour chaque commune, une annexe financière qui précise le montant annuel d'autorisation maximum d'engagement.

La traduction budgétaire et comptable dans les comptes des communes s'effectue par l'ouverture d'un chapitre 458 au budget des communes.

Le budget est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement correspond aux dépenses courantes permettant le bon fonctionnement de la commune (entretien des bâtiments communaux, gestion des services municipaux, remboursement des intérêts de la dette, rémunération du personnel communal, etc.) et fixe les recettes dont peut disposer la commune, notamment les recettes fiscales.
- La section d'investissement correspond d'une part au remboursement annuel du capital de la dette, d'autre part à la mise en œuvre de programmes d'investissements. Ceux-ci peuvent faire l'objet de deux distinctions :
 - Les investissements, dits « annuels » comprennent le renouvellement des biens, le patrimoine.
 - Le programme d'investissements, dit « pluriannuel » correspond à des opérations d'équipements ou d'aménagement de l'espace communal.

Le projet de budget primitif 2016, tel qu'il est présenté, résulte des travaux lors de réunions de la commission finances :

- Le 12/10/2015 : Présentation comparatif montants budgétisés/réalisés 2015 – présentation du calendrier de préparation des budgets 2016
- Le 17/11/2015 : Présentation des besoins 2016 et arbitrages services EJVS et Petite Enfance - Propositions Tarifs municipaux 2015 – Opérations éligibles subvention DETR 2016 – Elaboration calendrier subvention aux associations
- Le 02/12/2015 (conseil municipal) : vote de tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2016
- Le 15/12/2015 : Comparatif CA/budget/réalisé 2015 – DOB 1ères orientations - Présentation des besoins 2015 des services municipaux Espace Beausoleil et médiathèque– crédits scolaires 2016
- Le 13/01/2015 (conseil municipal) : vote des crédits scolaires 2016 – tarifs municipaux au 1.02.2016 Pôle enfance jeunesse vie scolaire – Dossier D.E.T.R.
- Le 19/01/2016 (commission finances élargie à l'ensemble du conseil) : CA 2015, R.A.R. 2015 – Crédits de report 2015 – Suite prépa BP 2016 - subventions associations 2016
- Le 02/02.2016 (conseil municipal) : Vote C.A. 2015 et comptes de gestion - vote subventions associations 2016
- Le 23/02/2016 (commission élargie à l'ensemble du conseil) : BP 2016 commune – section de fonctionnement et section d'investissement – subvention autres associations 2016 –

- **Section de fonctionnement**

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, présente le budget prévisionnel 2016.

La poursuite d'une rigueur de gestion sera maintenue afin de maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement. Les efforts de gestion seront à poursuivre conformément aux objectifs définis par la collectivité. La prévision budgétaire 2016 est assise sur une maîtrise des dépenses au même titre que sur les budgets précédents.

Dépenses

En section de fonctionnement, les dépenses totales s'élèvent à 3 026 149 €, elles se décomposent en opérations d'ordre pour 137 000 €, du virement à la section d'investissement pour 75 005 € en opérations réelles pour 2 814 14 €.

Les principaux chapitres du budget primitif 2016 de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
011 - Charges à caractère général	792 400
012 - Charges de personnel	1 569 600
014 - Atténuation de produits	86 008
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	2 500
023 - Virement de la section d'investissement	75 005
042 - Opération d'ordre entre section	137 000
65 - Autres charges de gestion courante	289 136
66 - Charges financières	72 500
67 - Charges exceptionnelles	2 000
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 026 149

Recettes

En fonctionnement, les recettes totales s'élèvent à 3 026 149 €, elles comprennent 3 010 949 € d'opérations réelles et 15 200 € d'opérations d'ordre entre section.

Les principaux chapitres du budget primitif de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
013 - Atténuations de charges	10 000
042 - Opérations d'ordre entre section	15 200
70 - Produits de services	386 294
73 - Impôts et taxes	1 831 077
74 - Dotations et participations	683 138
75 - Autres produits gestion courante	97 600
77 - Produits exceptionnels	2 840
RECETTES DE L'EXERCICE	3 026 149

A l'issue de la présentation, le conseil municipal est invité à voter le budget primitif de l'année 2016 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement s'équilibrant à hauteur 3 026 149 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité de ses membres présents, adopte cette section de fonctionnement, laquelle est votée au niveau du chapitre.

- **Section d'investissement**

Dépenses

En investissement, les dépenses totales s'élèvent à 3 360 742.20 € dont 1 099 868.87 € de crédits de report sur des opérations d'investissement en cours de réalisation.

Chapitres	Libellés	Crédits de report	Dépenses nouvelles	Total
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		15 200,00	15 200,00
041	Opérations patrimoniales		75 220,00	75 220,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		500,00	500,00
16	Emprunts et dettes assimilées		259 200,00	259 200,00
20	Immobilisations incorporelles	1 870,80	10 010,00	11 880,80
21	Immobilisations corporelles	150 954,29	442 732,00	593 686,29
23	Immobilisations en cours	672 395,37	318 147,33	990 542,70
458111	Mandat voirie Rennes Métropole Dépenses de fonctionnement		53 753,00	53 753,00
458112	Mandat voirie Rennes Métropole Dépenses de personnel		12 368,00	12 368,00
458121	Mandat voirie Rennes Métropole Dépenses d'investissement	274 648,41	1 073 743,00	1 348 391,41
Investissement- Dépenses		1 099 868,87	2 260 873,33	3 360 742,20

Recettes

En investissement, les recettes totales s'élèvent 3 360 742.20 € dont 211 223.65 € de crédits de report.

Chapitres	Libellés	Crédits de report	Recettes nouvelles	Total
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		978 931,38	978 931,38
021	Virement de section de fonctionnement		75 005,00	75 005,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		137 000,00	137 000,00
041	Opérations patrimoniales		75 220,00	75 220,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		452 367,76	452 367,76
13	Subventions d'investissement	184 071,65	42 934,00	227 005,65
23	Immobilisations en cours		700,00	700,00
458211	Mandat voirie Rennes Métropole Dépenses de fonctionnement		53 753,00	53 753,00

458212	Mandat voirie Rennes Métropole Dépenses de personnel		12 368,00	12 368,00
458221	Mandat voirie Rennes Métropole Dépenses d'investissement	27 152,00	1 321 239,41	1 348 391,41
Investissement- recettes		211 223,65	3 149 518,55	3 360 742,20

A l'issue d'une présentation détaillée, le conseil municipal est invité à voter le budget primitif de l'année 2016 au niveau du chapitre avec opérations pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité de ses membres présents, le budget primitif 2016 de la section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à un montant de **3 360 742.20 €**, laquelle est votée au niveau du chapitre avec opérations.

2016-36 Finances - Subventions aux associations et organismes divers

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint aux finances, propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations et organismes divers :

Subventions 2016	Montant 2016
CL2I Centre de Loisirs Intercommunal Itinérant	1827.50 € (215 journées enfant*8.50 €)
Collège de Fontenay Chartres de Bretagne (Amicale du collège)	100€
Collège de Fontenay Chartres de Bretagne (association sportive)	100 €
Lycée Professionnel Privé St Yves à Bain de Bretagne	1 apprenti *30€
Lycée hôtelier Sainte Thérèse à La Guerche-de-Bretagne	1 apprenti *30€
Maison Familiale Rurale de Goven	3 apprentis *30€ soit 90 €
Bâtiment CFA Ille et Vilaine	1 apprenti *30€
Chambre des Métiers et Artisanat 35 :	7 apprentis *30 € soit 210 €
Chambre des Métiers et Artisanat 22 :	1 apprenti *30€
Point Accueil Emploi (Accueil et Accompagnement pour l'Emploi Sud Rennes – A.A.E.S.R.-	5326 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'allouer les subventions présentées ci-dessus.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 de la commune à l'article 6574.

2016-37 Finances - Renouvellement Adhésion – BRUDED – Année 2016

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, a exposé ce qui suit :

L'association BRUDED (Bretagne Rurale et ruraine pour un développement durable) a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable ;

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune auprès de l'association BRUDED. Le montant de l'adhésion est de :

0.25 /hab * 4020 hab1005 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte le renouvellement de l'adhésion à l'association BRUDED pour l'année 2016.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 de la commune, article 6281.

2016-38 Finances - Subvention au CCAS – Année 2016

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, propose d'attribuer une subvention de fonctionnement au CCAS de Pont-Péan pour l'année 2016 d'un montant de 10 000 €.

Le CCAS prend en charge cette année la participation auprès de l'APRAS dans le cadre du dispositif Sortir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte d'attribuer une subvention de fonctionnement au CCAS de Pont-Péan pour l'année 2016 d'un montant de 10 000 €.

Les crédits sont inscrits à l'article 657362 au budget de la commune.

2016-39 Finances - Subventions – écoles privées - Année 2016 – Ecole la Providence à Bruz

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre des subventions accordées aux écoles privées et compte tenu du nombre d'enfants pontpéannais scolarisés dans ces établissements pour l'année scolaire 2015-2016, il est proposé au conseil municipal de maintenir et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 € par enfant pontpéannais scolarisé à l'école La Providence à Bruz, à savoir :

ECOLEES PRIVEES BRUZ	Subvention 2016	Effectifs 2016
Ecole privée La providence Bruz	630 €	21 élèves * 30 €

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009,

Vu la circulaire préfectorale du 18 novembre 2009 se rapportant au financement des écoles privées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents 17 voix pour et 5 abstentions : (abstentions : Michel DEMOLDER, Karina GUERRIER, Dominique CANNESSON, Karine RICHARD, Dominique BARON).

- décide d'allouer une subvention de 630 € à l'école privée La Providence à Bruz.

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune

2016-40 Finances - Subventions – écoles privées - Année 2016 – Ecole privée Sainte Marie à Chartres de Bretagne

Armel TREGOUET, 1er adjoint en charge des finances, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre des subventions accordées aux écoles privées et compte tenu du nombre d'enfants pontpéannais scolarisés dans ces établissements pour l'année scolaire 2015-2016, il est proposé au conseil municipal de maintenir et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 € par enfant pontpéannais scolarisé à l'école Sainte-Marie de Chartres-de-Bretagne, à savoir :

ECOLEES PRIVEES CHARTRES	Subvention 2016	Effectifs 2016
École privée Sainte-Marie Chartres de Bretagne	3 190 €	29 élèves * 110 €

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009,

Vu la circulaire préfectorale du 18 novembre 2009 se rapportant au financement des écoles privées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents 17 voix pour et 5 abstentions : (abstentions : Michel DEMOLDER, Karina GUERRIER, Dominique CANNESSON, Karine RICHARD, Dominique BARON).

- décide d'allouer une subvention de 3 190 € à l'école privée Sainte-Marie à Chartres-de-Bretagne.

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune

2016-41 Finances – Subventions aux associations 2016

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations de la commune.

ASSOCIATIONS	TOTAL
Comité des fêtes	2500
Primevère	300

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, décide d'attribuer les subventions présentées.

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 au budget 2016 de la commune.

2016-42 Finances – Budget Primitif 2016 de la Z.A. du Pont-Mahaud

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, présente le budget prévisionnel 2016 de la Zone d'Activités du Pont-Mahaud.

Le budget prévisionnel 2016 comprend principalement en dépenses la fin des travaux de réalisation de la zone, et en recettes les ventes des lots (prix de vente 33 € HT les premiers 2000 m² et 30 € HT au-delà).

La particularité du budget de lotissement *comporte les opérations de stock et les écritures d'ordre comptables.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité de ses membres présents, le budget primitif 2016 de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, lesquelles sont votées au niveau du chapitre.

Section de fonctionnement	733 027.55 €
Section d'investissement	710 477.55 €

2016-43 Finances - DETR – demande de subventions – complément

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire, la commune de Pont-Péan a sollicité une subvention DETR pour l'opération d'aménagement et d'équipement en matériel et mobilier des locaux, par délibération n° 2016-05 du 12 janvier 2016.

Le projet d'acquisition d'une auto-laveuse pour le nettoyage de ces nouveaux locaux étant envisagé, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention D.E.T.R.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte l'acquisition de ce matériel dont le montant s'élève à 2 600 € HT.
- Sollicite la subvention D.E.T.R.
- Approuve le plan de financement modifié et présenté ci-dessous :

ACQUISITION MOBILIER ET MATERIEL - EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	
Plan de financement	

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Désignation	H.T.	Désignation	H.T.
Mobilier Restaurant scolaire	10 817,03	DETR	3 983,10
24 chaises adultes		Part communale	11 949,30
94 chaises maternelles			
21 tables 120X80 cm			
2 tables octogonales			
Matériel cantine scolaire	2 515,37		
1 balance électronique			
2 chariots à débarrasser			
1 chariot de service			
1 thermomètre digital			
12 caisses de rangement			
2 échelles pour rayonnage			
4 modules de rangement			
1 armoire à pharmacie			
plateaux pour repas			
Autolaveuse	2 600,00		
TOTAL	15 932,40	TOTAL	15 932,40

- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2016-44 Association - Comité des fêtes – Remboursement des frais engagés par la commune

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

La commune de Pont-Péan apporte son soutien au Comité des Fêtes pour l'organisation des manifestations locales et un bilan financier a été établi pour l'année 2015.

Certaines dépenses ayant été prises en charge par la commune, le Comité des fêtes a établi le décompte des frais qu'il propose de rembourser à la commune (flyers, bâches, affiches, affranchissement, repas) pour un montant de 2109.13 €.

Repas bénévole	Fonctionnement	507,30 €	
Flyers + affiches	Bois	1 234,23 €	
Flyers foulées	Foulées	109,20 €	
Flyers + bâches	Braderie	158,40 €	
Bâches	Fête	105,60 €	
Bâches	Auto Cross	194,40 €	
Barbecue (remboursement)	Activités		200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte le versement effectué par le Comité des Fêtes correspondant aux frais engagés par la commune d'un montant total de 2 109.13 €.

2016-45 Aménagement – projet d'aménagement de la Route d'Orgères – Etudes et maîtrise d'œuvre des travaux AVP –

Le cabinet d'études ADAO urbanisme a été mandaté le 4 juin 2014 pour réaliser les études d'aménagement de la route d'Orgères et la mission est décomposée en 3 phases en tranche ferme :

- Diagnostic de l'existant
- Opérations d'aménagement
- Esquisse et avant-projet

Le projet doit répondre aux objectifs suivants :

- Traitement et sécurisation du carrefour entre le lotissement Mouton Blanc et la ZA Le Pont-Mahaud
- Traitement et sécurisation de l'entrée de ville
- Création d'une liaison douce en rive de la route d'Orgères, type voie verte
- Sécurisation de la traversée piétonne au « Pont du Tellé »

Les études correspondant à la tranche ferme sont entièrement achevées. Le projet a été présenté aux élus et à ce stade des études le montant prévisionnel des travaux en phase AVP est de 254 872.50 € HT.

A l'issue des orientations d'aménagement, le découpage en 3 séquences a été adapté suivant les échanges en réunion technique :

- Séquence 1 – Depuis le pont sur le Tellé, jusqu'au chemin rural n° 136
Aménagement ponctuel avec rétrécissement sur le pont de Tellé.
Aménagement de la voie mixte en revêtement stabilisé, séparée de la chaussée par accotement, sans modification de la chaussée.
Option : Rabotage et réfection du tapis de chaussée
- Séquence 2 – Depuis le chemin rural n° 136 à la rue René Barp (Lotissement du Mouton Blanc)
Calibrage de la chaussée à 5,50 mètre avec pose de bordures en rive.

Aménagement de la voie mixte en revêtement stabilisé.

Rabotage et réparation du tapis de chaussée.

- Séquence 3 – Depuis la rue René Barp (lotissement du Mouton Blanc) jusqu'au giratoire de la route de Nantes

Calibrage de la chaussée à 5,50 mètre avec pose de bordures en rive.

Aménagement de la voie mixte en revêtement enrobés de synthèse identiques à la route de Nantes.

Rabotage et réparation du tapis de chaussée.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'avant-projet présenté.

Vu le code des marchés publics et son article 28 modifié,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Adopte l'avant-projet fixant l'estimation prévisionnelle des travaux à 254 872.50 € HT
- Accepte la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre (tranche conditionnelle du contrat). Le taux de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 2.62 % du montant prévisionnel des travaux.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre s'y rapportant suite à la validation de l'AVP ainsi que le montant des travaux attenants.
- Donne délégation à M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises qui seront retenues après la consultation des entreprises.

2016-46 Culture – Médiathèque – remboursement des frais de route et de repas aux bénévoles

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Les bénévoles de la médiathèque participent à des formations notamment celles organisées par la BDIV et il est proposé au conseil municipal de fixer les modalités de remboursement de frais de route et de repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, fixe les modalités suivantes :

Sur présentation de justificatifs liés à la mission

- Frais de route
Les frais d'utilisation du véhicule personnel seront remboursés sur la base d'indemnités kilométriques fixés par arrêté interministériel ;
- Frais de repas
Les frais de repas feront l'objet d'un remboursement de la dépense réelle et dans la limite maximale du forfait fixé par arrêté interministériel.

Les remboursements ne peuvent être supérieurs à ceux que pourraient prétendre des agents de la fonction publique.

2016-47 à 52 Urbanisme DPU-DIA

Il est proposé au conseil de renoncer à son droit de préemption pour les biens suivants compris dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- 1 allée des camélias – Parcelle AH 63
- 1 allée des lièvres – Parcelle ZL 88
- 42 rue des hirondelles – Parcelle AO 77

- 2 route de Nantes – Parcelle AK 60
- 16 allée Auguste Renoir – Parcelle AM 135
- ZAC Luzard – Parcelle AL 260

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-82 du 15 avril 2014 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

01/02/2016	Espaces Verts	Location nacelle sur VL	LOXAM Bd du Patis des Couasmes 35136 ST JACQUES DE LA LANDE	1 130,16 €
17/02/2016	Espaces Verts	Brosse désherbage	SARL GRUEL Loïc Le pont de la Seiche 35131 CHARTRES DE BRETAGNE	1 243,20 €
21/01/2016	Ecole	Désembouage des planchers chauffants maternelle et primaire	Thermique de l'Ouest 13 rue du Tisserand 44800 Saint Herblain	4 770,00 €
11/02/2016	Services Techniques	Peinture	VERALIA 5 rue Jean Lemaistre 35000 RENNES	657,00 €
01/12/2015	Ecole	Rénovation portail	STYLE METAL Rue Pont Mahaud 35131 PONT PEAN	1 001,00 €
19/01/2016	Espaces Verts	Fertilisation Terrain A	VERALIA 5 rue Jean Lemaistre 35000 RENNES	1 458,00 €
19/01/2016	Espaces Verts	Fertilisation Terrain B	VERALIA 5 rue Jean Lemaistre 35000 RENNES	378,00 €
22/01/2016	Administration	Mesure complémentaire RADON et COV	ABRI FEUILLE 19 LE Rocher au Merle 35540 MINIAC MORVAN	2 640,00 €
01/02/2016	EJVS ST	Protections auditives des salariés	COTRAL Rue des Léopards 14110 CONDE SUR NOIREAU Cedex	4 571.40 €

Pont-Péan, le 04 mars 2016

Le Maire,
Jean-Luc GAUDIN

INTERVENTION DES ELUS – REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016

1 - Budget Primitif 2016 -

Armel Trégouët, 1er adjoint en charge de finances, a présenté le budget prévisionnel de 2016. Le diaporama détaillé est joint au compte rendu du conseil municipal.

Lors de la présentation du D.O.B. trois grands objectifs avaient été définis dès 2015 :

- Assurer le meilleur service au quotidien à l'ensemble des Pont-Péannais à partir d'un coût maîtrisé
- Assurer l'entretien du patrimoine tout entier
- Prévoir un développement harmonieux et durable

En 2016, ces objectifs seront poursuivis et le budget prévisionnel traduit clairement ces engagements malgré des restrictions budgétaires confirmées, il s'agira de s'efforcer de proposer un même niveau de services avec moins de ressources externes en recherchant par exemple des sources d'économies possibles.

En dépenses de fonctionnement, s'agissant des charges à caractère général, les efforts de gestion seront à poursuivre et la prospective 2016 est assise sur une maîtrise des dépenses. Les tableaux de bord de suivi des consommables seront plus que jamais observés ; il faut accentuer la recherche d'économies. Les charges de personnel évoluent de 1.30 % par rapport au budget précédent, augmentation qui s'explique par les incidences liées au glissement vieillesse et technicité et d'autres facteurs externes légaux. Les autres charges des gestion courantes ont été calculées au plus juste.

Dominique Cannesson précise que le CCAS prend en charge le dispositif « Sortir » et le conseil départemental diminue sa participation au Point Accueil Emploi de 60% en 2016.

En recettes de fonctionnement, les produits des services s'élèvent à 372 K€ le produit fiscal 2016 prévisionnel à taux constant est estimé à 1 404 910 € les dotations et participations de 426 k€ et 825 k€, les produits de gestion courante 92 k€.

Armel Trégouët a souligné que « notre stratégie est donc de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans augmenter les taux de fiscalité en 2016, afin de maintenir l'investissement dont la commune a besoin, tout en tenant compte de notre capacité de financement ».

Le budget d'investissement s'élève à 3 360 K€ et s'équilibre sans avoir recours à l'emprunt.

Frédéric Tréguier regrette que la rénovation de la salle du conseil de la Mairie ne soit pas prévue dans ce budget. Armel Trégouët précise que ce projet n'a jamais été évoqué lors des différentes réunions préparatoires et des commissions finances. Un travail est à réaliser sur le chiffrage des travaux et voir ce qui nous en coûterait.

Un important travail a été conduit depuis octobre dernier auprès des services et des élus et à l'issue de la présentation détaillée des budgets, Jean-Luc Gaudin souligne l'excellente présentation d'Armel Trégouët et l'excellent travail des services pour préparer le budget.

2- Projet d'aménagement de la Route d'Orgères

Frédéric Tréguier demande à ce qu'il puisse être étudié la continuité de la piste cyclable à hauteur du rond-point de la route d'Orgères. Cette mission complémentaire sera demandée au maître d'œuvre.

Divers

Travaux en cours :

- Lancement de la dernière phase des travaux de continuité de la piste cyclable en direction de Chartres à compter d'avril 2016.